



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°90-2017-043

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2017

Sommaire

Préfecture

90-2017-10-18-001 - Décision de subdélégation de signature en matière domaniale L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de Meurthe et Moselle (1 page)	Page 3
90-2017-09-01-012 - Délégation de signature en matière administrative et en matière de rémunérations des personnels (3 pages)	Page 5
90-2017-09-01-011 - Délégation de signature en matière d'achat public (3 pages)	Page 9
90-2017-10-02-007 - Délégation de signature permanente de la Direction de l'Administration pénitentiaire - DISP de Dijon - Chef d'Etablissement de BELFORT à Messieurs PICARD, GENTY et TALEB (6 pages)	Page 13
90-2017-09-01-014 - Délégation de signature pour les actes du pouvoir adjudicateur (3 pages)	Page 20
90-2017-09-01-013 - Délégation de signature utilisation des formulaires chorus (11 pages)	Page 24

Préfecture

90-2017-10-18-001

Décision de subdélégation de signature en matière
domaniale

L'administrateur général des Finances publiques, directeur
départemental des Finances publiques de Meurthe et
Moselle



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

NANCY, le 18 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MEURTHE ET MOSELLE
50 rue des Ponts – CO 60069
54 000 – NANCY

Décision de subdélégation de signature en matière domaniale

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques de Meurthe et Moselle

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 modifié relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République en date du 11 juillet 2014 nommant M. Jacques SAILLARD en qualité de Directeur départemental des Finances publiques du département de Meurthe et Moselle à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu l'arrêté du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort chargé de l'administration de l'État dans le Territoire de Belfort, n°90-2017-10-09-002 en date du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Monsieur Jacques SAILLARD, directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle ;

ARRETE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Jacques SAILLARD, directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, par l'article 2 de l'arrêté du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Monsieur Jacques SAILLARD à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du territoire de Belfort, sera exercée par Monsieur Jean-Marie ZIMMERMANN, directeur chargé du pôle de la gestion publique et par Madame Nathalie SAULNIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est accordée pour les opérations n'excédant pas 150 000 euros, aux fonctionnaires suivants :

Messieurs David de BEAUMONT et Michel ROBINAULT, inspecteurs des finances publiques ;

Mesdames Cécile BILLY, Véronique RONCHARD, Claudine PAULY et Céline HERVEUX, contrôleuses des finances publiques,

Messieurs Raphaël LOGEL et Stéphane OTTENWALTER, contrôleurs des finances publiques.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er mars 2017.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques,

Jacques SAILLARD

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture

90-2017-09-01-012

Délégation de signature en matière administrative et en
matière de rémunérations des personnels

Délégation de signature en matière administrative et en matière de rémunérations des personnels



COUR D'APPEL DE BESANÇON

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS

Bernard BANGRATZ, Premier Président de la cour d'appel de BESANÇON

et

Jérôme DEHARVENG, Procureur Général près ladite cour

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment ses articles R 312-66 et R 312-73 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 22 juillet 2015 nommant Monsieur Guillaume STRAZISAR, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de BESANÇON ;

DÉCIDENT

Article 1^{er} - Délégation conjointe est donnée à Madame Claire ROUSSEAU Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines ; afin de signer, en notre absence, uniquement en cas d'urgence, les contrats d'engagement des personnels vacataires ;

Article 2 - Délégation conjointe est donnée à Monsieur Guillaume STRAZISAR, Directeur des services de greffe judiciaires, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de BESANÇON, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

Madame Claire ROUSSEAU, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines ;

Madame Corinne THEOBALD, greffière principale placée, déléguée dans les fonctions de responsable de la gestion des ressources humaines adjointe ;

Madame Céline HIRCHI, greffière placée, déléguée dans les fonctions de responsable de la gestion des ressources humaines adjointe ;

Madame Mylène POZLEWICZ, secrétaire administrative, responsable de la gestion des ressources humaines adjointe,

Madame Christine SAVOUREY, adjoint administratif principal, affectée au service de la gestion des ressources humaines ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés dans le ressort de la Cour d'Appel ;

Article 3 - Monsieur Guillaume STRAZISAR, Directeur des services de greffe judiciaires, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de BESANÇON, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Claire ROUSSEAU, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines ;

Madame Mylène POZLEWICZ, secrétaire administrative, responsable de la gestion des ressources humaines adjointe,

- Madame Corinne THEOBALD, greffière principale placée, déléguée dans les fonctions de responsable de la gestion des ressources humaines adjointe ;

- Madame Christine SAVOUREY, adjoint administratif principal, affectée au service de la gestion des ressources humaines ;

afin de signer :

les titres de perception et déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels ; les états PKL produits par la Trésorerie Générale du Doubs;

les décisions fixant le montant des honoraires verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis aux comités médicaux et commissions de réforme ;

les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires du ressort ;

les notifications d'actes administratifs à caractère individuel concernant les fonctionnaires ;

Article 4 - Monsieur Guillaume STRAZISAR, Directeur des services de greffe judiciaires, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de BESANÇON, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Claire ROUSSEAU, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines ;

- Madame Séphora POTET, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;

- Madame Elyse CHAUVET, greffière, responsable de la gestion informatique adjointe ;

afin de signer :

- les ordres de mission des fonctionnaires appelés à participer à une action de formation continue ;
- les ordres de mission permanent,

- les autorisations d'utiliser un véhicule personnel
- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires à des actions de formation continue ;

Article 5 - Monsieur Guillaume STRAZISAR, Directeur des services de greffe judiciaires, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de BESANÇON et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Sephora POTET, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;

- Madame Claire ROUSSEAU, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines ;

- Madame Iman EL FITOURI-CELIK, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire ;

- Madame Lysiane DESGREZ, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire en charge des marchés publics ;

afin de signer :

les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
les états de frais de déplacement et de changement de résidence

Article 6 - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de BESANÇON, au directeur du greffe de la cour, au directeur régional des finances publiques du département du Doubs, contrôleur financier et au directeur régional des finances publiques du département de la Lorraine, comptable assignataire, et au chef du pôle CHORUS de la Cour d'Appel de NANCY. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des départements du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura et du Territoire de BELFORT.

Fait à Besançon, le 1^{er} septembre 2017

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Jérôme DEHARVENG

LE PREMIER PRÉSIDENT

Bernard BANGRATZ

Spécimen des signatures :

Guillaume STRAZISAR

Iman EL FITOURI-CELIK

Lysiane DESGREZ

Sephora POTET

Claire ROUSSEAU

Mylène POZLEWICZ

Elyse CNAUVET

Christine SAVOUREY

Guillaume THORALI

Belime HIRORI

Préfecture

90-2017-09-01-011

Délégation de signature en matière d'achat public

Délégation de signature en matière d'achat public



COUR D'APPEL DE BESANÇON

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ACHAT PUBLIC

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BESANÇON

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le décret n° 2006-975 du 01 août 2006 portant code des marchés publics;

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment en son article R 312-67 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 22 juillet 2015 nommant Monsieur Guillaume STRAZISAR, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de BESANÇON,

Vu la convention de délégation de gestion signée le 2 janvier 2013 avec les chefs de la cour d'appel de NANCY ;

DÉCIDENT

Article 1 - Délégation conjointe de leur signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous pour l'émission de bons de commande en exécution des marchés publics ou hors marché public inférieures à cinq cents euros hors taxes, à la condition de transmettre au service budgétaire du service administratif régional tout projet de nouveau contrat local et de tout bon de commande se rapportant à des dépenses non obligatoires,

Juridictions	Titulaires	Suppléants (en l'absence du titulaire)
Service administratif régional de BESANÇON	Guillaume STRAZISAR Sephora POTET Iman EL FITOURI -CELIK Lysiane DESGREZ Claire ROUSSEAU	Marie-Hélène JEANNIN
Cour d'appel de BESANÇON	Séverine ALZUAGA	Marie-Hélène SPRICH Dominique PIROUTET-BOYER Sophie GIRARDEY
Tribunal de grande instance de BESANÇON	Karine SENTERAL	Karine SUSINI
Tribunal de commerce de BESANÇON	Karine SENTERAL	Karine SUSINI
Tribunal de grande instance de MONTBÉLIARD	Estelle OI	Catherine GIACOMETTI Danièle BOICHARD
Tribunal de grande instance de BELFORT	Caroline LASSAUGE	
Tribunal de grande instance de VESOUL	Véronique HOUILLON	Cécile GONZALEZ
Tribunal de commerce de VESOUL	Véronique HOUILLON	Cécile GONZALEZ
Tribunal de grande instance de LONS LE SAUNIER	Laetitia POUCHERE	Ophélie DA LAGE
Tribunal d'instance de BESANÇON	Véronique GASNER	Didier PAILLOT
Tribunal d'instance de MONTBÉLIARD	Nathalie NOIROT	Catherine GIACOMETTI Danièle BOICHARD Estelle OI
Tribunal d'instance de PONTARLIER	Catherine MOYSE	Florence LEPRINCE
Tribunal d'instance de BELFORT	Nicole CARON	Corinne GILLET
Tribunal de commerce de BELFORT	Caroline LASSAUGE	
Tribunal d'instance de VESOUL	Claudine BILLION	Agnès LAURENT
Tribunal d'instance de LURE	Chantal NARDIN	Martine POZZA
Tribunal d'instance de LONS LE SAUNIER	Pascal DENGREVILLE	Maryline VIENNOT Martine HOLVECK

Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER	Laetitia POURCHERE	Ophélie DA LAGE
Tribunal d'instance de DOLE		Monique MAURICE Annie FLEURY
Tribunal d'instance de SAINT CLAUDE	Catherine ECOCHARD	Laure PAGANI
Conseil de prud'hommes de BESANÇON	Marie-Thérèse KADNER	Catherine BONNET
Conseil de prud'hommes de MONTBÉLIARD	Danièle BOICHARD	Catherine GIACOMETTI Estelle OI
Conseil de prud'hommes de BELFORT	Marie-Christine PERRUT	Marie-Thérèse CORREY
Conseil de prud'hommes de VESOUL	Arnaud TESTE DE SAGEY	
Conseil de prud'hommes de LURE	Martine POZZA	Maryline MAZZOLENI
Conseil de prud'hommes de LONS LE SAUNIER	Estelle DOLARD	Laetitia POURCHERE
Conseil de prud'hommes de DOLE	Monique MAURICE	

Article 2 - La présente décision se substitue à la décision portant délégation de signature en date du 5 juillet 2016 ;

Article 3 - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs et chefs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de BESANÇON, au directeur régional des finances publiques du département de la Lorraine, comptable assignataire et au chef du pôle CHORUS de NANCY. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Doubs, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des départements du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Fait à Besançon, le 1^{er} septembre 2017,

LE PROCUREUR GÉNÉRAL,

Jérôme DEHARVENG

LE PREMIER PRÉSIDENT

Bernard BANGRATZ

Préfecture

90-2017-10-02-007

Délégation de signature permanente de la Direction de
l'Administration pénitentiaire - DISP de Dijon - Chef
d'Etablissement de BELFORT à Messieurs PICARD,
GENTY et TALEB



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DE DIJON

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE BELFORT

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R57-6-24,
Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 SEPTEMBRE 2017 nommant Monsieur DAVID LANGLOIS en qualité de chef d'établissement par intérim de la Maison d'Arrêt de BELFORT

Monsieur David LANGLOIS, chef d'établissement de BELFORT

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à M. PICARD Jean Michel, Premier Surveillant pénitentiaire aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de BELFORT toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à M. GENTY Alain Premier Surveillant pénitentiaire aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de BELFORT toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3:

Délégation permanente est donnée à M. TALEB Karim Premier Surveillant pénitentiaire aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de BELFORT toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Fait à BELFORT, le 02 Octobre 2017

Le Directeur par intérim
LANGLOIS David

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAISON D'ARRÊT DE BELFORT' around the perimeter and 'DÉPARTEMENT DE BELFORT' in the center.

Le Chef d'établissement

Donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-8-24 ; R.57-7-5)

Aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	A d j o i n t a u c h e f d é t a b l i s s e m e n t	P r e m i e r s u r v e i l l a n t m a j o r
Présidence et désignation des membres de la CPU	D.90	X	
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X	X
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X	X
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12		
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17		
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D. 449	X	
Demande de modification du régime d'une personne détenue, de transfèrement ou d'une mesure de grâce	D. 254	X	
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	D. 259	X	
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	D. 273	X	X

Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	D. 459-3	X	X
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X	
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	D. 283-3	X	X
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X	
Désignation des membres assesses de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	X
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X	
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25 ; R.57-7-64	X	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62		
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62		
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64		
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 ; R. 57-7-70		
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 ; R. 57-7-70		
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65		
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 ; R. 57-7-70		
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 ; R. 57-7-76		
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	X	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X	
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne	D. 331	X	
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	D. 421	X	
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	D. 395	X	
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D. 422	X	X
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X	X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	D. 337	X	X
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	D. 340	X	X
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	X	
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	X	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X	
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 ; D. 277	X	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	X	

Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X	
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X	
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	X	
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R. 57-6-5	X	
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X	
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X	
Interdiction pour des personnes détenues condamnées de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille	D. 414	X	
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X	
Autorisation- refus- suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	X	X
Autorisation de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite.	D. 431	X	X
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	D. 443-2	X	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X	X
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Art 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009	X	X
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale	D. 436-2	X	X
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X	
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X	
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X	X
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	D. 443-2	X	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X	X
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X	
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	712-8, D. 147-30	X	X
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47	X	X

Fait à BELFORT, le 02 octobre 2017

Le chef d'établissement par intérim

LANGLOIS David

Préfecture

90-2017-09-01-014

Délégation de signature pour les actes du pouvoir
adjudicateur

Délégation de signature pour les actes du pouvoir adjudicateur



COUR D'APPEL DE BESANÇON

DÉCISION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES DU POUVOIR ADJUDICATEUR

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BESANÇON

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le décret n° 2006-975 du 01 août 2006 modifié portant code des marchés publics ;

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment les articles R 312-65 et suivants ;

Vu les décrets n° 2004-435 du 24 mai 2004 modifié et n° 2006-806 relatifs aux compétences en qualité d'ordonnateurs secondaires des premiers présidents et des procureurs généraux de cour d'appel ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret du 19 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Bernard BANGRATZ aux fonctions de premier président de la cour d'appel de BESANÇON ;

Vu le décret du 9 février 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme DEHARVENG aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de BESANÇON ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 22 juillet 2015 nommant Monsieur Guillaume STRAZISAR, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de BESANÇON,

Vu la convention de délégation de gestion signée le 2 janvier 2013 avec les chefs de la cour d'appel de NANCY ;

DÉCIDENT

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume STRAZISAR, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire (DDARJ) de la cour d'appel de Besançon, afin de représenter les soussignés pour tous les actes d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes ainsi que pour passer les marchés publics répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume STRAZISAR, DDARJ, cette délégation de signature ne peut être exercée que par : Mme Iman EL.FITOURI-CELIK, Mme Sephora POTET, Mme Lysiane DESGREZ et Mme Claire ROUSSEAU, responsables de gestion au service administratif régional de la cour d'appel de Besançon.

Article 3 - Un spécimen de signature des délégataires désignés à la présente figure en annexe I.

Article 4 - La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Besançon.


Article 5 - La présente décision sera affichée dans les locaux de la cour d'appel et publiée au recueil des actes administratifs des départements de Franche-Comté.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL,



Jérôme DEHARVENG

LE PREMIER PRÉSIDENT



Bernard BANGRATZ

Annexe I - spécimens de signature des délégataires pour les actes du pouvoir adjudicateur

Guillaume STRAZISAR
Directeur délégué à l'administration
Régionale judiciaire



Iman EL FITOURI-CELIK
Responsable chargé de la gestion budgétaire



Claire ROUSSEAU
Responsable chargé de la gestion
Des ressources humaines



Sephora POTET
Responsable chargé de la gestion informatique



Lysiane DEGREZ
Responsable chargé de la gestion budgétaire
En charge des achats publics



Préfecture

90-2017-09-01-013

Délégation de signature utilisation des formulaires chorus

Délégation de signature utilisation des formulaires chorus



COUR D'APPEL DE BESANÇON

**PROCESSUS "COMMANDE PUBLIQUE"
PROCESSUS "INTERVENTIONS"
UTILISATION DES FORMULAIRES CHORUS
DÉCISION PORTANT HABILITATION DE FONCTIONNAIRES**

Bernard BANGRATZ, Premier Président de la cour d'appel de BESANÇON
et
Jérôme DEHARVENG, Procureur Général près ladite cour

Vu la convention de délégation de gestion signée le 02 janvier 2013 avec les Chefs de la Cour d'Appel de Nancy ;

DÉCIDENT :

Article 1er - Dans le processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant du flux 1, sont habilités à effectuer les demandes d'achats dans l'application CHORUS FORMULAIRES :

COUR D'APPEL DE BESANÇON ET BUDGET D'INTERET COMMUN DE BESANÇON :

- Madame Séverine ALZUAGA, directrice de greffe principale
- Madame Marie-Hélène SPRICH, secrétaire administrative
- Madame Dominique PIROUTET-BOYER, directrice de greffe adjointe
- Madame Sophie GIRARDEY, directrice de greffe adjointe, responsable de site

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Guillaume STRAZISAR, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire,
- Madame Claire ROUSSEAU, directrice de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines,

- Madame Iman EL FITOURI-CELIK, Directrice de greffe, responsable de la gestion budgétaire :
- Madame Lysiane DESGREZ, Directrice de greffe, responsable de la gestion budgétaire en charge des achats publics,
- Madame Sephora POTET, directrice de greffe, responsable de la gestion informatique
- Madame Marie-Hélène JEANNIN, greffier, responsable adjoint de la gestion budgétaire
- Madame Elise GRANGERET, greffier

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BESANÇON :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BESANÇON :

- Madame Karine SENTERAL, directrice de greffe principale
- Madame Karine SUSINI, directrice de greffe adjointe
- Madame Elodie PAPONNET, secrétaire administrative

TRIBUNAL D'INSTANCE DE BESANÇON :

- Madame Véronique GASNER, directrice de greffe
- Monsieur Didier PAILLOT, greffier adjoint

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE BESANÇON :

- Madame Marie KADNER, directrice de greffe
- Madame Catherine BONNET, greffier
- Madame Sabrina RUER, greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON :

- Madame Karine SENTERAL, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Karine SUSINI, directrice de greffe adjointe au tribunal de grande instance
- Madame Elodie PAPONNET, secrétaire administrative au tribunal de grande instance

TRIBUNAL D'INSTANCE DE PONTARLIER :

- Madame Catherine MOYSE, directrice de greffe

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE MONTBÉLIARD :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTBÉLIARD :

- Madame Estelle OI, directrice de greffe principale
- Madame Catherine GIACOMETTI, directrice de greffe adjointe
- Madame Danièle BOICHARD, directrice de greffe du conseil de prud'hommes

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MONTBÉLIARD :

- Madame Nathalie NOIROT, greffier chef de greffe
- Madame Estelle OI, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Danièle BOICHARD, directrice de greffe principale du conseil de prud'hommes

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE MONTBÉLIARD :

- Madame Danièle BOICHARD, directrice de greffe principale
- Madame Estelle OI, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Catherine GIACOMETTI, directrice de greffe adjointe au tribunal de grande instance

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LONS LE SAUNIER :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LONS-LE-SAUNIER :

- Madame Laëtitia POURCHERE, directrice de greffe principale
- Madame Ophélie DA LAGE, directrice de greffe adjointe

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LONS LE SAUNIER :

- Monsieur Pascal DENGREVILLE, directeur de greffe
- Madame Laëtitia POURCHERE, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LONS LE SAUNIER :

- Madame Estelle DOLARD, greffier chef de greffe
- Madame Laëtitia POURCHERE, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LONS LE SAUNIER :

- Madame Laëtitia POURCHERE, directrice de greffe du tribunal de grande instance
- Madame Ophélie DA LAGE, directrice de greffe adjointe au tribunal de grande instance

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAINT CLAUDE :

- Madame Catherine ECOCHARD, greffier chef de greffe

TRIBUNAL D'INSTANCE DE DOLE :

- Madame Monique MAURICE, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE DOLE :

- Madame Monique MAURICE, greffier chef de greffe

BUDGET D'INTÉRÊT COMMUN DE DOLE :

- Madame Monique MAURICE, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE VESOUL :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VESOUL :

- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe adjointe
- Madame Cécile GONZALEZ, directrice de greffe

BUDGET D'INTÉRÊT COMMUN DE VESOUL :

- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe adjointe
- Madame Cécile GONZALEZ, directrice de greffe

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VESOUL :

- Madame Claudine BILLION, greffier chef de greffe
- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe adjointe

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE VESOUL :

- Monsieur Arnaud TESTE DE SAGEY, directeur de greffe
- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe adjointe

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRAY-VESOUL :

- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe adjointe au tribunal de grande instance
- Madame Cécile GONZALEZ, directrice de greffe

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LURE :

- Madame Chantal NARDIN, greffier chef de greffe

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LURE :

- Madame Martine POZZA, greffier chef de greffe

BUDGET D'INTÉRÊT COMMUN LURE :

- Madame Martine POZZA, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BELFORT :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BELFORT :

- Madame Caroline LASSAUGE, directrice de greffe principale
- Madame Emmanuelle GALMICHE, secrétaire administrative

TRIBUNAL D'INSTANCE DE BELFORT :

- Madame Nicole CARON, directrice de greffe
- Madame Corinne GILLET, greffier

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE BELFORT :

- Madame Marie-Christine PERRUT, directrice de greffe
- Madame Marie-Thérèse CORREY, adjoint administratif

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT :

- Madame Caroline LASSAUGE, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Emmanuelle GALMICHE, secrétaire administrative au tribunal de grande instance

Article 2 – Dans le processus de la commande publique, sont habilitées à valider les demandes d'achat saisies dans l'application CHORUS FORMULAIRES :

- Madame Iman EL FITOURI-CELIK Iman, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire,
- Madame Lysiane DESGREZ, Directrice des services de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire en charge des achats publics,
- Madame Marie-Hélène JEANNIN, greffier principal, responsable de la gestion budgétaire adjointe,
- Madame Noëlle LOCHIN, greffier principal
- Madame Elise GRANGERET, greffier

Article 3 - Dans le processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant des flux 3 et 4, sont habilités à constater le service fait :

COUR D'APPEL DE BESANCON ET BUDGET D'INTERET COMMUN DE BESANCON :

- Madame Séverine ALZUAGA, directrice principale de greffe
- Madame Dominique PIROUTET-BOYER, directrice de greffe adjointe
- Madame Sophie GIRARDEY, directrice de greffe adjointe, responsable de site
- Madame Marie-Hélène SPRICH, secrétaire administrative

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Guillaume STRAZISAR, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire
- Madame Iman EL FITOURI- CELIK, directrice de greffe, responsable de la gestion budgétaire
- Madame Claire ROUSSEAU, directrice de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines,
- Madame Lysiane DESGREZ, directrice de greffe, responsable de la gestion budgétaire en charge des achats publics,

- Madame Séphora POTET, directrice de greffe, responsable de la gestion informatique
- Madame Marie-Hélène JEANNIN, greffier, responsable de la gestion budgétaire adjointe
- Madame Elise GRANGERET, Greffier

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BESANÇON :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BESANÇON :

- Madame Karine SENTERAL, directrice de greffe principale
- Madame Karine SUSINI, directrice de greffe adjointe
- Madame Elodie PAPONNET, secrétaire administrative

TRIBUNAL D'INSTANCE DE BESANÇON :

- Madame Véronique GASNER, directrice de greffe
- Monsieur Didier PAILLOT, greffier adjoint

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE BESANÇON :

- Madame Marie KADNER, greffière en chef, directrice de greffe
- Madame Catherine BONNET, greffier
- Madame Sabrina RUER, greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON :

- Madame Karine SENTERAL, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Karine SUSINI, directrice de greffe adjointe au tribunal de grande instance
- Madame Elodie PAPONNET, secrétaire administrative au tribunal de grande instance

TRIBUNAL D'INSTANCE DE PONTARLIER :

- Madame Catherine MOYSE, directrice de greffe

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE MONTBÉLIARD :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTBÉLIARD :

- Madame Estelle OI, directrice de greffe principale
- Madame Catherine GIACOMETTI, directrice de greffe adjointe
- Madame Danièle BOICHARD, directrice de greffe principale du conseil de prud'hommes

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MONTBÉLIARD :

- Madame Nathalie NOIROT, greffier chef de greffe
- Madame Danièle BOICHARD, directrice de greffe principale du conseil de prud'hommes
- Madame Estelle OI, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE MONTBÉLIARD :

- Madame Danièle BOICHARD, directrice de greffe principale
- Madame Estelle OI, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Catherine GIACOMETTI, directrice de greffe adjointe du tribunal de grande instance

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LONS LE SAUNIER :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LONS-LE-SAUNIER :

- Madame Laëtitia POURCHERE, directrice de greffe principale
- Madame Ophélie DA LAGE, directrice de greffe adjointe

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LONS LE SAUNIER :

- Monsieur Pascal DENGREVILLE, greffier en chef, directeur de greffe
- Madame Laëtitia POURCHERE, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LONS LE SAUNIER :

- Madame Estelle DOLARD, greffier chef de greffe
- Madame Laetitia POURCHERE, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LONS LE SAUNIER :

- Madame Laëtitia POURCHERE, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Ophélie DA LAGE, directrice de greffe adjointe au tribunal de grande instance

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAINT CLAUDE :

- Madame Catherine ECOCHARD, greffier chef de greffe

TRIBUNAL D'INSTANCE DE DOLE :

- Madame Monique MAURICE, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE DOLE :

- Madame Monique MAURICE, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes

BUDGET D'INTÉRÊT COMMUN DE DOLE :

- Madame Monique MAURICE, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE VESOUL :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VESOUL :

- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe adjointe
- Madame Cécile GONZALEZ, directrice de greffe

BUDGET D'INTÉRÊT COMMUN DE VESOUL :

- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe adjointe
- Madame Cécile GONZALEZ, directrice de greffe

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VESOUL :

- Madame Claudine BILLION, greffier chef de greffe

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE VESOUL :

- Monsieur Arnaud TESTE DE SAGEY, directeur de greffe

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VESOUL :

- Madame Véronique HOUILLON, directrice de greffe au tribunal de grande instance

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LURE :

- Madame Chantal NARDIN, greffier chef de greffe

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LURE :

- Madame Martine POZZA, greffier chef de greffe

BUDGET D'INTÉRÊT COMMUN LURE :

- Madame Martine POZZA, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BELFORT :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BELFORT :

- Madame Caroline LASSAUGE, directrice de greffe principale
- Madame Emmanuelle GALMICHE, secrétaire administrative

TRIBUNAL D'INSTANCE DE BELFORT :

- Madame Nicole CARON, directrice de greffe
- Madame Corinne GILLET, greffier

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE BELFORT :

- Madame Marie-Christine PERRUT, directrice de greffe
- Madame Marie-Thérèse CORREY, adjoint administratif

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT :

- Madame Caroline LASSAUGE, directrice de greffe principale du tribunal de grande instance
- Madame Emmanuelle GALMICHE, secrétaire administrative au tribunal de grande instance

Article 4 - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions du ressort de la cour d'appel, au personnel du service administratif régional et au chef du pôle CHORUS installé à la Cour d'Appel de NANCY.

Fait à BESANÇON, le 1^{er} septembre 2017,

LE PROCUREUR GÉNÉRAL,

Jérôme DEHARVENG

LE PREMIER PRÉSIDENT

Bernard BANGRATZ